

**Décision portant nomination d'un ordonnateur secondaire par intérim
Lycée Lyautey - Casablanca - Maroc**

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 452-1, D. 452-14 et D. 911-42 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 186 ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat individuel établi par l'AEFE en faveur de Madame Cristina LABADIE,

Décide

Article 1^{er} : À compter du 20 octobre 2022, Mme Cristina LABADIE est nommée ordonnateur secondaire par intérim du Lycée Lyautey à Casablanca, établissement placé en gestion directe auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Article 2 : En cette qualité, Mme Cristina LABADIE est chargée de l'exécution du budget de l'établissement mentionné à l'article 1^{er}.

Article 3 : La présente décision abroge la décision du 25 août 2022 nommant Stéphane SACHET comme ordonnateur secondaire du lycée Lyautey et la décision n°0992 du 4 octobre 2022.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans l'établissement et d'une publication sur le site internet de l'établissement désigné à l'article 1^{er}.

Fait à Paris, le 20 octobre 2022

Olivier BROCHET

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr